

## Charte d'utilisation de la salle C14

### Préambule

Cette charte s'adresse à tou.te.s les doctorant-e-s, post-doctorant-e-s et Attaché-e-s temporaires de recherche rattach.e.s à l'une des unités ou équipe de recherche de l'UFR SPSE. Elle a pour objectif de poser les règles de vie de la salle des doctorant.e.s (C14). Cette charte doit être signée dans le bureau de Vidian Fonds (C410) par tous-toutes ceux-elles qui souhaitent utiliser la salle.

Il sera créé un comité d'usagers dont la liste sera disponible sur le site de la fédération.

### Article 1 : Code de la salle

**Le code** de la salle est exclusivement réservé aux utilisateurs.trices de la salle (c'est à dire doctorant-e-s, post-doctorant-e-s et ATER d'une des unités ou équipes de l'UFR SPSE).

### Article 2 : Répartition des bureaux

Des bureaux sont disponibles pour tous les utilisateurs-trices de la salle.

Les bureaux doivent être rangés chaque soir, les utilisateurs-trices disposent de casiers pour y stocker leurs affaires.

### Article 3 : Utilisation de l'espace de convivialité

Pour s'assurer que l'espace de convivialité est libre, il est préférable que la réunion soit annoncée en avance aux autres utilisateurs-trices de la salle, et organisée en dehors des heures de déjeuner (12h-14h).

Un calendrier est à la disposition dans la salle de convivialité via un Google agenda.

### Article 4 : Règles de vie

**Article 4.1.** Après chaque utilisation du lieu de convivialité, il doit être rangé et nettoyé. La table doit être propre, la vaisselle doit également être rangée et nettoyée (sinon elle pourra être jetée), le frigo et le micro-onde doivent être propres et régulièrement vidés par tous-toutes.

**Article 4.2.** La dernière personne à quitter la salle doit penser à éteindre les lumières et fermer les fenêtres. Les ordinateurs et écrans doivent également être éteints.

**Article 4.3.** Dans le cas où il y aurait un problème de régulation dans l'occupation et l'utilisation des salles, alors, le comité d'usagers sera saisi pour proposer des solutions.

Article 5 : Utilisation du matériel

Les **ordinateurs** sont à la disposition de tous, mais chacun est prié d'en prendre soin. Chacun doit faire un usager raisonnable et raisonné des impressions.

Nom, prénom, laboratoire :

Mention « Lue et approuvée » :

Signature :